



# L'ASA a besoin de responsables de permanences pour continuer à accueillir tous les grimpeurs !

Les permanences sont assurées par des grimpeurs bénévoles de l'ASA. Pour que chacun puisse profiter du mur, nous avons besoin de nouveaux volontaires pour maintenir tous les créneaux.



## Quel est le rôle du responsable de permanence ?

Il supervise la permanence et veille à la sécurité des grimpeurs.

Il est également le représentant de l'ASA et accueille les personnes qui viennent découvrir l'escalade le temps d'une séance.

## À quelle fréquence ?

Le planning tient compte des impératifs et des demandes des responsables des permanences. À titre d'exemple, certains assurent deux permanences par mois et d'autres tous les mois et demi.

## Faut-il avoir un diplôme spécifique ?

Une simple formation de 2h assurée par l'ASA est obligatoire. Aucun diplôme requis.

## Qui peut être responsable ?

Tout membre de l'ASA escalade et majeur peut assurer les permanences. Il n'y a pas de critère d'ancienneté ni de niveau requis.

## À qui s'adresser ?

Vous pouvez vous rapprocher des responsables actuels pour poser toutes vos questions.

Si vous êtes volontaires, veuillez contacter Julian, notre BE escalade : [julian.caroff@gmail.com](mailto:julian.caroff@gmail.com) ou au 06 88 75 00 10.

**Prochaine formation  
responsables de permanences  
vendredi 20 avril de 19h à 21h**  
inscription obligatoire auprès de Julian

D'autres sessions seront organisées, n'hésitez pas à vous manifester, même si vous n'êtes pas disponibles à cette date !